Image not found or type unknown

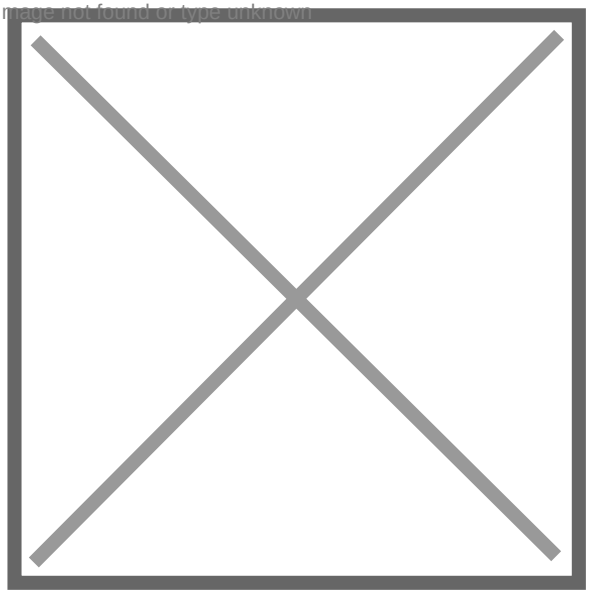

Signature de cdi suite à 3 cdd.

Par **Fynxlyne**, le **11/10/2011** à **20:25**

Bonjour,

J'ai signé un 1er CDD à temps partiel du 26/04/2011 au 31/05/2011. Ensuite un avenant renouvellement CDD à temps partiel du 01/06/2011 au 31/07/2011. Puis un CDD a temps complet du 01/08/2011 au 31/10/2011. J'arrive bientôt à la fin de mon 3ème contrat, on m'a parlé d'un CDI mais encore rien n'est signé. Si je venais à signer ce contrat (ce que je souhaite) la période d'essai est-elle nulle vu que j'ai déjà plus de 6 mois d'ancienneté? Si c'est le cas, est-ce que cela doit être préciser sur le contrat avant signature ou la durée de la période d'essai est automatique réduite par l'ancienneté? Je n'aimerais pas signé un CDI avec encore 3 mois d'essai qui se termineraient après les fêtes de noël donc période plus calme et qu'on ne me garde pas au final. Le poste est le même sur chaque contrat, et le motif est surcroit de travail.
Je vous remercie d'avance pour votre aide et vos conseils.

Par **pat76**, le **12/10/2011** à **12:20**

Bonjour

Les CDD que vous avez signés, étaient pour le même motif?

Par **Fynxlyne**, le **12/10/2011** à **19:44**

Oui comme je l'ai écrit plus haut, même poste, même motif "surcroit de travail"

Par **pat76**, le **13/10/2011** à **13:59**

Bonjour

Allez avec vos contrats et vos bulletins de salaires à l'inspection du travail car en principe car l'employeur devra justifier qu'il y avait vraiment un surcroît d'activité dans l'entreprise et que le CDD n'a pas été établi afin d'établir un poste définitif.

Si il n'y avait pas surcroît d'activité, le CDD pourra être requalifié en CDI pour le cas où vous engageriez une procédure devant le Conseil des Prud'hommes.

Vous aviez passé une visite médicale d'embauche lors du premier CDD?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés